

UNIVERSITATEA BABEȘ-BOLYAI CLUJ-NAPOCA
FACULTATEA DE ISTORIE ȘI FILOSOFIE

DOCTORAT

**MARIAGES ET REMARIAGES SUR LE TERRITOIRE
DU DEUXIÈME RÉGIMENT ROUMAIN DE FRONTIÈRE A L'ÉPOQUE
MODERNE: PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES**

- résumé -

Conducători științifici :

Prof. Univ. Dr. Toader Nicoară

Prof. Univ. Dr. Michel Catala

Doctorand :

Dana-Maria Rus

CLUJ-NAPOCA

2010

Table des matières

Introduction

Chapitre I

Historiographie du sujet. Sources documentaires et méthodologie du travail

- 1.1 Tendances dans l'historiographie générale
- 1.2 Tendances dans l'historiographie roumaine
- 1.3 Les sources
- 1.4 Méthodologie du travail

Chapitre II

Brève histoire du Régiment II roumain de frontière

- 2.1 Le contexte historique de la création du IIème Régiment roumain de garde-frontières
- 2.2 L'histoire du Régiment
- 2.3 Les étapes de la militarisation
- 2.4 Organisation et fonctionnement du régiment
- 2.5 Les principaux devoirs et obligations. Les principaux droits des soldats
- 2.6 Les principaux événements militaires
- 2.7 La population du Régiment
- 2.8 La période immédiate de la dissolution du Régiment
- 2.9 La présentation des villages – échantillon
 - A. Le village de frontière de Feldru
 - B. Le village de frontière d'Ilva-Mare
 - C. Le village de frontière de Mocod
 - D. Le village de frontière de Rodna Veche
 - E. Le village de frontière de Zagra

Chapitre III

La législation concernant le mariage et le remariage

- 3.1 Considérations générales
- 3.2 La législation matrimoniale jusqu'en 1851
 - 3.2.1 Le droit ecclésiastique
 - A. Le Protocole du consentement librement exprimé
 - B. L'examen des futurs époux par le prêtre
 - C. L'annonce du mariage
 - D. Les circulaires. D'autres réglementations concernant le mariage des soldats

3.2.2 La législation civile

A. " *Statutul Grăniceresc* " , la loi essentielle d'organisation des régiments de frontière du Transylvanie

3.3 La législation matrimoniale après 1851

3.3.1 Le droit ecclésiastique

3.3.2 La législation civile

A. Le Code Civil General Autrichien

B. Les lois civiles XXXI – XXXIII

Chapitre IV

La famille dans les villages militarisés. Perspectives anthropologiques

4.1 Précurseurs des études sur la famille

A. La famille et le statut social

B. La famille : un élément sociologique

C. La famille : l'image d'une société

D. La famille, une réalité assez pertinente

4.2 La famille, une préoccupation constante dans la recherche scientifique

4.3 L'institution familiale. Définitions

4.4 Considérations concernant la famille roumaine de garde-frontières

4.5 La perspective anthropologique sur la famille

4.6 La perspective sociologique sur la famille

Chapitre V

Le mariage sur le territoire du Régiment: des aspects quantitatifs aux aspects qualitatifs

5.1 Considérations générales

5.2 Un modèle répétitif ?

5.3 Les motivations du mariage

5.4 Le but du mariage

5.5 La dynamique de mariages

a). La fréquence

b). La répartition saisonnière

c). L'âge au premier mariage

d). L'exogamie/l'endogamie

e). La dispense pour bien conclure un mariage

f). La religion des conjoints

g).Le statut social et l'occupation des partenaires

5.6 Les qualités des mariés

5.7 Critères pour le choix du partenaire. Le rôle de la dot

5.8 La cérémonie du mariage

Chapitre VI

Le remariage sur le territoire du Régiment

6.1 De la séparation au divorce

6.2 Conditions à respecter pour un nouveau mariage

6.3 La dynamique de remariages

- a). La fréquence des remariages
- b). La variation saisonnière
- c). L'âge de partenaires au remariage
- d). Le statut civil. Le statut social de partenaires
- e). L'exogamie/l'endogamie
- f). Les dispenses
- g). La religion des conjoints

Chapitre VII

Le mental collectif –facteur décisif pour la conclusion d'un mariage, pour la séparation de conjoints ou pour la reconstruction familiale

7.1 Le mental et les mentalités

7.2 La sensibilité religieuse des garde-frontières

7.3 La mentalité des garde-frontières - un facteur de progrès pour la société de Transylvanie

7.4 L'influence de l'école pour l'évolution de la mentalité de garde-frontières

Conclusions

Bibliographie

Mots - clé : *mariage, régiment, soldats de garde-frontière, famille, remariage, mentalité garde-frontalière, anthropologie.*

Le choix d'un thème de recherche qui concerne le domaine de la famille, a été encouragé par la consultation des études scientifiques sur le groupe familial ainsi que par d'anciennes préoccupations personnelles au sujet des différentes caractéristiques d'une population.

«*La famille est au centre de la vie pour la plupart d'entre nous*», a déclaré l'historien et anthropologue français Bruno Décoret ; cette déclaration constitue une motivation assez suffisante pour choisir un sujet s'appuyant sur la famille.

La motivation pour le choix d'un tel sujet de recherche est assez simple : le mariage est l'un des rites de passage, constitutif de la cellule familiale dans le groupe social. La principale caractéristique d'un rite est d'accompagner et de souligner le changement dans la vie personnelle. Le rituel de mariage a pour principale caractéristique de renforcer une relation de couple qui existe déjà, mais il est tout à fait possible de la désintégrer.

Le sujet de notre recherche est le moment du **mariage** et ses effets dans la vie de gardes-frontières du IIème Régiment roumain, étant donné que nous faisons une analyse sur une population militarisée, et tous les événements intimes dans la vie des individus sont à prendre en compte la vie de soldat. L'espace de recherche est strictement défini dès le début, puisque on analyse un territoire très précisément délimité, celui de l'ex-régiment frontalier roumain de la région de Nasaud. Même si les gardes-frontières ont été dispensés de certaines obligations, ils ont dû se livrer à d'autres tâches, sans concordance avec leur statut, très convoité, de gens libres, parce que cette militarisation a imposé une série de règles à respecter par tout le monde. La vie personnelle de ces paysans-soldats n'a pas été laissée en dérive, elle était étroitement surveillée par les autorités militaires qui voulaient, de cette façon, contrôler la situation de la population dans tous ses aspects (à la fois public et privé).

Sur la longue durée, l'analyse du nombre de mariages de la population des gardes-frontières est nécessaire pour donner une connaissance approfondie du phénomène, et mesurer son expansion parmi les habitants des villages militarisés. Il est également intéressant de comparer l'évolution des unions matrimoniales ont évolué, pendant la période de l'existence de régiment, mais aussi après 1851, l'année de son dissolution.

Étroitement liée au moment du mariage des individus, il y a le **remariage**, vu comme séquence de reconstruction d'une famille, qui a été désintégré dans des conditions plus ou moins objectives. L'étape de la reconstruction familiale n'était pas, normalement, reconnue

par l'Église pendant le dix-neuvième siècle. Cependant, il y avait quelques exceptions à cette règle et les normes de l'église ont prévu finalement des règles spécifiques pour le deuxième ou le troisième mariage. Les communautés, surtout celles de milieu rural, n'agréaient pas le remariage de l'un de leurs membres, mais il a existé des situations particulières, qui ont atteint la collectivité, et la recomposition de la cellule familiale a gagné du territoire. L'Église et la société ont été, en quelque sorte, forcées par les circonstances et la situation politique à « se plier et [à] accepter ou au moins tolérer tacitement »¹ l'impératif de la reconstruction familiale comme modalité de perpétuation de la famille et de la vie en général.

Entre le mariage et le remariage il y a une étape intermédiaire, celle de la séparation de noyau familial. Mais à l'époque moderne, la séparation des partenaires, de couple légalement constitué, a été quelque chose de très inhabituel, situé à la limite des comportements déviants. Les conséquences d'un tel événement n'ont pas été négligeables ni pour les partenaires, ni pour les enfants issus du mariage. La mentalité traditionnelle sur le mariage (celui-ci étant considéré comme une union pour toute la vie), n'admettait pas l'idée que les gens qui d'abord, ont formé un couple conjugal, puissent se séparer après une période plus ou moins longue de cohabitation, et, plus encore, puissent ensuite construire une autre famille avec un (e) autre partenaire. Les changements de mentalité ont été le facteur principal qui a permis (au sein de la communauté et de la société) la désintégration de groupe familial et, en même temps, la reconstruction familiale. Encore soumise aux anciennes perceptions traditionnelles qui concernaient la construction de la famille, la communauté locale va mettre en avant, les raisons pratiques lorsqu'elle va discuter les différentes raisons pour les familles recomposées, tout en laissant au fond les sentiments des partenaires.

En faisant une analyse approfondie des phénomènes du mariage et du remariage, pendant l'existence de régime roumain de frontière, mais aussi après sa dissolution (au début de l'année 1851) on a eu comme objectif principal l'observation des changements dans le comportement démographique d'une population fortement touchée dans tous les secteurs de la vie par le régime militaire autrichien imposé. C'est la raison principale pour laquelle la recherche n'a pas été arrêtée pas au milieu du XIXe siècle, mais a continué jusqu'à la fin du siècle, quand les lois civiles relatives au mariage auront une profonde incidence sur l'exactitude d'enregistrements dans les registres paroissiaux, notre source d'archive principale. On peut ajouter ici qu'une analyse démographique pertinente doit s'inscrire dans

¹ Toader Nicoară, *La Transylvanie au début des temps modernes (1680-1800)*, Ed. Dacia, Cluj-Napoca, 2001, p. 176.

des intervalles de temps assez longs pour bien observer les changements comportementaux au sein d'une population.

Le Régiment roumain a été parmi les 18 régiments créés entre la Mer Adriatique et jusqu'en Transylvanie sur le territoire de l'Empire autrichien. L'institution militaire a été mise en œuvre et a fonctionné sur le territoire situé dans la partie nord-est de la Transylvanie et a inclus les communes rurales du cours supérieur de la rivière de Someșul Mare et de ses affluents : Valea Ilvei, Valea Rebrei, Valea Sălăuței et Valea Tibleșului. son rôle étant celui d'assurer l'ordre et la garde des frontières à côté des autres formations militaires créées et dirigées par les Autrichiens. Le siège du régiment a été établi dans la localité de Năsăud qui est située dans la partie de sud-ouest de la zone militarisée, étant le plus important établissement humain dans la région. Ici se trouve également le domicile permanent du commandant du régiment, l'état-major ainsi que les bureaux administratifs officiels. Les luttes² auxquelles les soldats du régiment ont participé qui ont eu lieu pendant les années 1779, 1788, 1790, 1796, 1848-1849, couronnées de victoires glorieuses, ont été dirigées par des généraux qui ont eu leur résidence à Năsăud. Le processus de militarisation, présenté dans un sous-chapitre spécial, a inclus plusieurs étapes successives, le résultat final étant un total de 44 communes rurales militarisées. L'objet de notre recherche était d'analyser le moment du mariage au sein de cette population des villages de frontière, au cours de l'existence de la formation militaire et après son dissolution, jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La motivation pour étudier un intervalle de temps assez long, réside, comme on a souligné déjà, du fait que, pour une analyse approfondie d'un événement démographique dans la vie d'une population, il est nécessaire de suivre l'évolution de ce phénomène sur un intervalle du temps plus long, pour pouvoir être observé tout changement de comportement au sein de cette population.

Comme on a présenté dans le chapitre concernant l'historiographie du sujet, la littérature de spécialité sur l'histoire du régiment roumain étudié, est bien représentée, par contre, des livres sur l'histoire de la population des villages militarisée n'ont pas été rédigés, à part de quelques études et articles dispersés, dont nous avons parlé (voir la variante roumaine de la thèse). Nous avons donc jugé nécessaire et approprié le choix d'une thèse de recherche sur le phénomène du mariage et du remariage de personnes habitant dans les villages militarisées, tout en étant parmi les adeptes de cette histoire qui a l'individu comme point central de recherche, vu du point de vue de créateur d'histoire, mais aussi le participant direct

² La liste détaillée des luttes auxquelles les soldats roumains ont participé, pendant l'existence du régiment, est publiée dans la variante roumaine de la thèse, pages 56 et 57.

à l'acte historique. Pour la formation de cette opinion, un apport majeur a été donné par les études d'analyse et d'histoire de la famille, consultés par nous, à différentes stages de recherche dans de prestigieuses universités de France. Nous avons présenté, pour clarification, un certain nombre de concepts et définitions sur la notion de famille, la plus part ayant a la base des auteurs d'origine française, après, on a entrepris une analyse critique de la façon dont il a été aperçu le groupe familiale restreint ou celui élargie.

Revenant à la problématique qui nous intéresse, le deuxième chapitre est un aperçu sur l'histoire du Deuxième Régiment roumain de frontière et le but principal est la présentation du cadre général d'habitation de la population étudiée.

Pour un étude systématique sur les comportements personnels occasionnés par le passage des individus à travers les différentes étapes de la vie, l'analyse des questions de la législation nous semble nécessaire, car elle fournit le cadre de référence par laquelle une société doit être guidé dans ses divers aspects (politiques, économiques sociales, matrimoniaux, etc). De ce point du vue, l'analyse et l'étude de lois relatives au mariage, a conduit à la délimitation du cadre juridique propice pour être conclu une alliance matrimoniale valide, la connaissance des obligations et devoirs des époux, aussi que les bénéficies du couple après leur mariage. En même temps, en faisant une comparaison avec des informations provenant des documents d'archive, en particulier, les registres paroissiaux, on a observé si la loi a été correctement appliqué et si elle était respecté par les parties contractantes des alliances, aussi que par les autorités locales. Cet approche nous a semblé d'autant plus passionnant parce que c'était un fait déjà connu que la population du régiment du Nasaud jouissait d'un statut spécial, à savoir celle de „ population militarisée”, et toutes les manifestations publiques ou de la vie privée y touchaient cet aspect particulier.

Du point de vue juridique, le mariage signifie un type d'union légitime entre un homme et une femme, tous deux adultes. La réalisation de l'union matrimoniale transforme le statut juridique des personnes y impliqués. Ce type d'union détermine des obligations légales premièrement pour les deux partenaires, mais aussi pour leurs familles élargies.

Le mariage représentait à l'époque un changement de la vie, pour le nouveau couple comme pour les familles, avec beaucoup d'implications sociologiques autant qu'économiques et sociales, en raison desquelles le moment du mariage est entré depuis longtemps dans le domaine d'intérêt de l'église et de l'état moderne³, tout les deux institutions essayant en permanence, par toutes les possibilités, l'établissement d'un cadre légal pour la conclusion

³ Toader Nicoară, *La Transylvanie au début des temps modernes (1680-1800)*, Cluj-Napoca, 2001, p. 152.

d'un mariage. A l'extension de ces règles, sur le territoire du II^{ème} Régiment roumain de frontière, le mariage a été soumis aux exigences imposées par les Autrichiens. Selon ces règles, un mariage valide ne peut pas être conclu, que par l'accord des autorités militaires qui ont les attributions civiles dans les villages militarisés, suivie par le consentement des autorités ecclésiastiques. Tous les aspects de la vie des soldats de garde-frontière, et donc leur mariage ne faisant pas l'exception, ont été soigneusement réglementé par une loi spéciale – Statutul Graniceresc - dont les dispositions ont été largement présentées et discutées par nous. On ne peut pas nier le fait qu'il y a eu une collaboration étroite entre l'Eglise et l'Etat en ce qui concerne les problèmes d'un mariage; quand il y avait un petit soupçon contre la conclusion d'un mariage, le prêtre arrêtait la préparation de la cérémonie et essayait d'apaiser le conflit et s'il ne pouvait pas le faire, il envoyait le cas pour que les autorités laïques lui donne une solution. L'Etat décidait dans ces cas-là et l'Eglise les respectait. Pour les gardes-frontière, les malentendus possibles passaient premièrement par la commande du régiment, et ensuite, si la réponse n'était pas satisfaisant, on allait plus loin à l'instance civile.

L'institution du mariage a subi au cours de l'évolution de la société humaine des transformations, adaptations, synchronisations, pour se mettre en accord avec les nouvelles exigences imposées par l'évolution générale et naturelle d'être humain. Les stratégies individuelles ont mis l'accent sur la construction des familles qui peuvent correspondre aux besoins les plus impérieux des individus, dont les besoins de communication, socialisation, et partage de leurs propres sentiments. Les stratégies familiales ont essayé de trouver des personnes compatibles dans la fondation d'un ménage, et ont toujours eu un rôle important dans les premières étapes de la formation d'une nouvelle famille. Le choix du partenaire a toujours été une tâche difficile, même si elle a été dictée par la famille, ou laissée au libre-choix de l'individu.

Vu dans une perspective ample, on considère qu'une analyse sur le nombre de mariages de population de garde-frontières est nécessaire pour la connaissance approfondie du phénomène et pour son ampleur parmi les habitants des villages. Il est également intéressant de noter comment a évolué le nombre d'unions matrimoniales pendant l'existence du régiment tant qu'après 1851, l'année de dissolution. Notre analyse s'arrête, par considérations objectives, à l'année 1900 ! Dans le territoire analysé, le mariage a été soumis aux variations temporelles, en raison du statut spécial des habitants, celui des soldats, prêts à tout moment se sacrifier sur le champ de bataille. Souvent, il y avait la situation qu'une épouse se trouvait toute seule, peu après son mariage, car son mari, soldat active, n'était pas revenu à la maison, après un combat dont il a participé.

L'autorisation du mariage pour les soldats en service militaire active est accordée par le commandement du régiment. Le curé de chaque localité a été celui qui faisait la demande écrite pour recevoir l'approbation. Par exemple, George Zinvel, prêtre a Zagra, a demandé l'accord de «l'honnête Régiment»⁴ pour les trois annonces de l'Église avant de célébrer l'union religieuse pour le couple Iacob Ion Scurtu, veuf, âgé de 32 ans et Matrona Dumitru Hirshe, 24 ans, vierge.

A l'époque moderne, dans la société de garde-frontières, la liberté du choix du partenaire de vie était limitée. Cette option a été plutôt l'apanage des parents et des proches parents que des jeunes eux-mêmes. Il y a une solidarité entre les adultes de même famille élargie pour choisir des partenaires pour leurs enfants, encore quand ils étaient mineurs. Les liens de sang ou celles de mariage ont été déterminants pour la formation des familles pendant les XVIIIème et XIXème siècles. Pour la population des villages militarisés, et pas seulement pour eux, la famille s'est avérée être la forme la plus stable de communauté humaine. La famille était celle qui a encouragé les soldats roumains à bien combattre sur plusieurs fronts en dehors de leur pays ; de même, la famille a exercé le soutien moral et a accordé des soins médicaux aux blessés après leur retour à la maison. Les prérogatives matérielles ont été souvent mêlées avec les choix sentimentaux dans les familles de militaires roumains. Par exemple, en 1869⁵, le jeune homme, Andrei Filimon, originaire de Mocod, a exprimé l'intention d'épouser Pelagia Thodosiu, orpheline des deux parents et sans propriétés (le père était décédé en combattant, en 1848, et sa mère en 1861), tout en demandant l'exonération de degré de consanguinité auprès du curé Léon Vertic. Il est clair que, malgré la situation matérielle de la jeune fille pauvre, le jeune homme désire la prendre pour épouse, parce qu'il l'aime beaucoup. Le jeune couple apparaît marié à la fin de Février 1869 dans le registre paroissiaux du village Mocod, mention faite par le prêtre local. Les raisons sociales qui ont été à la base de conclusion d'un mariage se superposent à d'autres, telles que psychologiques ou mentales. La mentalité générale à l'époque est qu'un homme marié soit un homme accompli du point de vue sentimental. La mentalité paysanne était ainsi prête à accepter une seule personne à côté de laquelle il faut vivre sa vie. L'appartenance à une famille était celle qui a certainement donné une sorte d'assurance aux individus, même s'ils étaient de simples paysans ou de soldats conscients que toute action militaire dans laquelle ils étaient engagés,

⁴ A.N.D.J.B.N., Fond Régiment II roumain de frontière, dossier no. 114, page 4.

⁵ A.N.D.J.B.N., Fond Le Vicariat de Rodna, colis XXXIV, dossier no. 262, année 1869, page 19, recto-verso; RPSC Mocod, no. 724.

pourrait détruire la vie de famille et, en même temps, il existait la possibilité de laisser une femme seule (veuve) et un ou plusieurs enfants orphelins de leur père.

Pour les résidents des villages de gardes-frontières le statut social était particulier important. Et comme les Roumains étaient fiers d'être pris pour soldats par des Autrichiens, un mariage avec un soldat a été souhaité par toutes les filles d'un village. On peut donc identifier une motivation sociale du mariage dans la zone frontalière, une fois que le statut social privilégié de soldat était considéré comme personne libre. Une fois arrivés à l'âge adulte, les jeunes pouvaient s'enrôler comme soldats, ce qui leur donne des avantages sociaux ainsi que le respect et l'appréciation des autres. La société traditionnelle valorisait beaucoup mieux l'individu, depuis son intégration dans une famille, et quand les circonstances l'exigeaient, ceux qui ont pris des décisions importantes pour la communauté ou ceux qui ont été avancés dans certaines positions de direction, avaient fondé des familles, dans aucun cas ils n'étaient célibataires.

L'analyse et l'interprétation des données fournies par différentes sources étudiées, a abouti à un certain nombre de chiffres significatifs pour tous ceux qui s'intéressent à la démographie historique et ses problèmes, mais pas seulement. Ces chiffres représentent le nombre de mariages enregistré pour chacune des communes étudiées pendant l'existence de régiment de frontière et après son abolition, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Sur la base de données statistiques, on a pu établir ensuite, une série de conclusions concernant l'évolution de la population du zone militarisée tels que la fréquence de mariages enregistrés dans la population totale d'une localité, la saisonnalité, les pourcentages d'endogamie / d'exogamie, puis les idées et les préjugés avant d'un mariage, le degré de moralité des personnes militarisées, en observant le rapport entre le premier mariage et la fréquence du deuxième ou troisième mariage. L'évolution du nombre annuel de mariages a été influencée par les changements sociaux et économiques qui se sont produits dans la société de Transylvanie, mais aussi par l'augmentation ou la diminution de la population dans les villages étudiés. La croissance numérique d'une population est influencée directement par l'ampleur des événements démographiques au sein d'une population, selon le démographe français Jean-Claude Chesnais (d'après l'un de ses ouvrages sur la façon d'étudier une population)⁶. L'auteur souligne qu'une génération, toutes les personnes nées la même année, est un facteur important de différenciation des comportements individuels dans la mesure où elle réunit des individus qui vivent les mêmes événements historiques. Dans le cas de notre recherche, il est certain

⁶ Jean-Claude Chesnais, *La démographie*, Presses Universitaires de France, 1990, 5^{ème} édition, 2002, p. 36.

que les soldats roumains ont connu les mêmes événements, en commençant avec la militarisation et jusqu'à la désintégration de la frontière (les étapes de «construction» du régiment, les enrôlements successifs, la participation aux guerres avec d'autres troupes de l'Empire Autrichien), comme également ils ont influencé les fluctuations des populations pendant la période 1762-1851 et plus tard, jusqu'à la fin du XIXe siècle (on pense aux victimes de guerre, à la désintégration des familles, à la mort précoce de certains membres de famille à cause de maladies ou des conditions de vie difficiles).

A l'époque moderne, la séparation du couple légalement constitué, était considérée presque à la limite d'une déviance comportementale. Les conséquences d'un tel événement ne sont négligeables pour aucun des partenaires, ni pour les enfants issus du mariage. La mentalité traditionnelle sur le mariage (considéré comme une union faite pour la vie), n'admettait pas très facilement l'idée que les gens qui ont formé un couple conjugal, puissent se séparer, même refaire une autre famille avec un (e) autre partenaire. Les mentalités ont commencé à changer ou ont subi une transformation seulement un siècle après la période que nous étudions. Le changement de mentalités a eu un rôle très important pour l'acceptation par la société du fait de briser le groupe familial et de la reconstruction familiale. La société, les collectivités locales, l'Eglise seront d'accord pour accepter le remariage entre deux personnes, en reconnaissant qu'ils ont le droit à une nouvelle chance d'être heureux. Encore tributaire des anciennes perceptions sur la construction de la famille, la communauté villageoise va mettre en avant des raisons pratiques lorsqu'elle va réfléchir sur les bonnes raisons d'un mariage, tout en laissant au second plan les sentiments des partenaires. Jusqu'à la dissolution finale du mariage, il y avait une étape intermédiaire, appelée «la séparation de lit et de table» pendant deux ans, au cours de laquelle il était souhaitable de tenter une réconciliation des conjoints, par la communauté locale, quel que ce soit le prix. Bien que les deux conjoints soient séparés, les autorités (laïques et ecclésiastiques), demandaient au prêtre de la paroisse d'essayer, si possible, de résoudre par voie amiable le conflit, et d'obtenir la réconciliation des partenaires. Le divorce était mal vu à l'époque ! Mais néanmoins, il existait, ses raisons étant plus objectives qu'aujourd'hui. Le divorce est largement considéré comme une rupture du continuum familial. La rupture matrimoniale implique, sans aucun doute, la dissolution de la famille nucléaire⁷, le petit cercle père-mère -enfant. Du point de vue social, la famille offre à ses membres une certaine stabilité qui, une fois perdue, ne peut guère être restauré.

⁷ Irène Thery, *Le Démariage. Justice et vie privée*, Ed. Odile Jacob, Paris, 2001, p. 180.

Dans les villages frontaliers le remariage existait, principalement en raison du statut de la majorité de la population, à savoir le service des soldats dans l'armée autrichienne. Suite à la participation de soldats roumains dans diverses actions militaires entreprises par l'armée autrichienne sur le territoire de l'Europe, il était presque normal pour les combattants de ne plus revenir dans les villages natals. Ce qui entraînait la désintégration des familles, des enfants laissés sans leurs pères, des femmes veuves à un jeune âge, qui doivent travailler la terre, faire le ménage, prendre soin des animaux. Le nombre total des Roumains (officiers et simples soldats) qui sont morts sur les champs de l'Europe a largement dépassé la valeur de 3000 ; pour ces raisons, la nécessité de reconstruction familiale était admise et mieux comprise dans cette région militarisée.

Le désir de la femme de reconstruire sa famille quand elle a appris que son mari parti à la guerre ne reviendra jamais, semble quelque chose de très naturel, parce que la vie d'une femme seule dans un village du régiment impliquait un certain nombre de désagréments, tels que l'incapacité à effectuer les travaux agricoles, l'entretien du ménage ou les soins des animaux, le manque d'argent etc. Ioana Simion Porcul⁸ est parmi les femmes qui ont demandé la permission de se marier toute suite après la mort de son mari en Bucovine lors d'incidents de 1849. La raison principale était sa pauvreté et un bébé à soigner. Le prêtre de la paroisse, Lupşay Clement, a demandé aide pour résoudre ce cas, auprès de l'instance ecclésiastique, parce que la femme voulait épouser un cousin lointain⁹ qui était assez riche. «Pour donner une deuxième chance au bonheur de cette femme», le prêtre aurait accepté, mais il ne voulait pas commettre une erreur en accordant la permission si le vrai mari de la femme n'était pas mort. Il a alors demandé la dispense de ses supérieurs. Les réponses ont été favorables, dans la plus part des cas, à condition que les arguments de l'un ou l'autre partenaire soient convaincants. Les communautés rurales ont été plus indulgentes pour le remariage des hommes, que pour celui des femmes, parce que l'homme ne peut pas faire tout seul le ménage, les travaux agricoles non plus et il ne peut pas bien administrer une maison. Pour cela, les veufs se remariaient plus vite que les veuves, ou après une période plus courte de deuil. De ce point de vue, le remariage nous apparaît comme nécessaire pour le besoin d'aides ménagères, l'éducation des enfants ou pour trouver quelqu'un «pour le meilleur et pour le pire» après l'échec d'une relation. On peut donc très bien dire, que l'idée de se remarier est née du désir naturel des personnes de partager la joie et la tristesse après une expérience malheureuse de

⁸ A.N.D.J.B.N., Fond Vicariat gréco-catholique de Rodna, dossier no. 23, page 2.

⁹ Ibidem.

l'ex-époux. Les personnes divorcées ont le droit à une nouvelle union pour la (re)construction de la famille à condition que le divorce ne soit pas intenté à cause d'eux.

La création des régiments de gardes-frontières du Transylvanie a eu un fort impact sur la mentalité de la population militarisée. Les officiers autrichiens ont flatté en quelque sorte, les gardes-frontières Roumains par le nom donné, celui de «romulizi», ce qui veut dire, descendants des Romains, en reconnaissant l'origine latine du peuple roumain, ainsi que leurs bonnes qualités de guerriers, des gens loyaux et dévoués à l'empereur. Le statut de **militaires** dans l'armée autrichienne est devenu, pour «l'imaginaire social des Roumains», semblable à la condition nobiliaire tout en donnant des espoirs aux rêves d'émancipation de Roumains. Les territoires frontaliers ont reçu l'admiration impériale, et la population était envahie par une «discipline sociale»¹⁰ suite au régime militaire autrichien. La sensibilité collective a été fortement influencée par l'ensemble des directives de l'empire des Habsbourg envers la population militarisée, et la période du fonctionnement du régiment a conduit à la formation d'une identité spécifique de garde-frontières ainsi qu'à la perpétuation d'une pensée et d'un mode de vie spécifique avec ses règles, différentes du reste de la population, tout en étant inclus dans l'expression qui s'est conservée jusqu'aujourd'hui, à savoir, «**la mentalité de garde-frontière**». Cette expression sera conservée et va influencer les générations des descendants des gardes-frontières, qui vont se distinguer par un comportement civilisé, esprit pragmatique, rigueur et discipline dans toutes les activités; sans aucun doute ces qualités ont été acquises en tant que population militarisée du territoire de Valea Somesului, Ilvei, Șieului et de la zone rodnéenne. Ce type d'identité collective a été préservé au fil du temps et l'on peut observer même aujourd'hui dans le caractère des descendants de militaires d'autrefois !

L'étude de tels concepts comme suit : l'histoire des mentalités, les sensibilités humaines, encadre les sujets de nos recherches dans un univers moins commun et peu connu, mais d'autant plus passionnant. Les motivations pour étudier des tels concepts ont été abondamment décrites par les scientifiques¹¹ qui sont maintenant très à l'aise dans ce domaine de l'imagination. Nous sommes d'accord que le temps de l'histoire-mythe est révolu depuis longtemps, les autres sont les priorités quand on s'approche d'une quelconque thématique de l'historiographie !

¹⁰ Gheorghe Gorun, *Le réformisme autrichien et les violences sociales de l'Europe Centrale. 1750-1800*, Ed. Musée de Pays des Criș, Oradea, 1998, p. 80.

¹¹ Simona Nicoară, Toader Nicoară, *Mentalités collectives et imaginaire sociale. L'histoire et les nouvelles paradigmes de la connaissance*, Cluj-Napoca, Presse Universitaire de Cluj / Messenger, 1996, p. 30-39.